

Humaniser le travail social ?

Des métiers en dilemmes et en (re)configurations



Dépôt
des propositions
de sessions
thématiques
30 novembre 2024

Colloque international interdisciplinaire
Du 27 au 29 août 2025
Haute école de travail social Fribourg (Suisse)

humaniserTS2025.ch

Appel à contributions

Au regard de ce qui se présente comme une nouvelle forme d'« humanisation » des métiers du social dans nos sociétés contemporaines et occidentales, le projet de ce colloque est de porter la focale spécifiquement sur la manière dont les acteur·trices du champ (professionnel·les et intervenant·es au sens large), pris·es de plus en plus dans des dilemmes professionnels, s'emparent, expérimentent, hybrident individuellement et/ou collectivement de nouveaux modes et registres d'action venant transformer les pratiques, les dynamiques et les métiers en actes du travail social. Dilemmes qui seront précisément interrogés sous l'angle des (re)configurations du champ professionnel qui prennent forme dans le double mouvement consistant pour les intervenant·es à appeler chez les usagères, usagers ou personnes concernées à toujours plus de libre arbitre, mais dans des contextes d'action toujours plus contraints et coercitifs (montée constante des normes encadrant le travail).

Argumentaire général

Depuis quelques décennies, les métiers du social sont travaillés par une configuration morale et politique caractérisée par une attention publique renforcée envers les droits humains et leur défense, dans une volonté d'appuyer la participation des usagères ou usagers aux décisions et mesures qui les concernent et leur expression dans l'espace public, au cœur des territoires de vie. Après l'humanisation de la prison et de la psychiatrie, c'est désormais au travail social d'être exposé à ce nouveau régime de sensibilité publique. Alors que l'héritage du travail social est pleinement empreint de l'idéologie humaniste, l'attention récente conférée au respect des droits humains dans ce même champ peut sembler déroutante, car elle prête à penser qu'elle est contraire à l'éthos et aux valeurs sous-jacentes des métiers du social. Ainsi, le mouvement à l'œuvre qui fait converger revendications collectives et politiques publiques autour des mêmes enjeux de reconnaissance de la place et de la voix des usagères ou usagers impose de nouvelles normes de professionnalité qui confrontent les travailleuses et travailleurs sociaux à des injonctions paradoxales¹.

Sur le fond, ces mutations contemporaines témoignent d'un contexte de transformation institutionnelle intégrant davantage l'expression et le souhait des publics dont on reconnaît qu'ils puissent avoir droit au chapitre, notamment dans le fait de pouvoir infléchir les mesures qui les concernent. Pour autant, à bien des égards, cette recherche d'implication des publics dans le travail de remédiation de la situation jugée problématique demeure solidaire d'un mouvement plus général de transformation du gouvernement des populations. Opérateur de reconnaissance, le principe de responsabilité revêt précisément une logique de contrainte par laquelle les usagères et usagers sont fait·es comptables de ce qu'elles ou ils entreprennent (ou pas) pour faire évoluer leur situation (suivant les objectifs fixés lors de leur suivi) et demeurent tenu·es d'en répondre. Dans des sociétés qui valorisent l'autonomie et l'émancipation individuelles, soit pour des raisons morales ou économiques, il convient aux actrices ou acteurs institutionnel·les mandaté·es de travailler « avec » ou tout au moins de travailler « sur » en travaillant « avec ». Ces transformations induites autour de la montée des droits humains radicalisent en un sens l'approche « capacitaire » de l'État, bien connue désormais, à l'œuvre depuis

plusieurs décennies, autour d'une activation des publics désignés comme les propres acteurs de leur réhabilitation. En même temps, les formes d'implication (de collaboration et de participation) restent soumises à certaines exigences normatives pour pouvoir être reconnues comme pleinement « constructives » par les institutions. Cette réalité reflète à sa manière une dynamique d'extension du champ du contrôlable où des comportements jadis tolérés tombent désormais dans le radar des institutions sociales.

I – Éclairer sur ce qui fait dilemme en multipliant les entrées

Cette configuration morale et politique contemporaine marque ainsi profondément les transformations de l'intervention sociale en alimentant toute une série de dilemmes. Se déployant souvent « derrière les murs » dans des lieux situés à l'abri des regards extérieurs (visites à domicile, guichets de services sociaux, par exemple), les métiers du social sont donc en effet marqués par des logiques de régulation souvent hybrides et paradoxales – de soutien et de contrôle, d'assistance et de coercition, d'accompagnement et de surveillance – aux prises avec des publics plus ou moins armés (selon leurs ressources matérielles et symboliques) pour s'ajuster aux exigences normatives, morales et cognitives qui sous-tendent la relation d'aide et l'idéal moral des citoyen·nes « actives ou actifs » qui leur sont associés.

Il va sans dire que les métiers du social ne sont guère les dépositaires passifs de cette transformation des modes de régulation du social qui ne peut se traduire mécaniquement. Selon les champs d'intervention, l'histoire et les ressources des professionnel·les concerné·es, mais aussi les dynamiques d'action collective impulsées par les milieux d'intervention, les métiers du social s'approprient ces tensions de différentes manières au travers des logiques spécifiques. Cette appropriation sélective révèle le pouvoir d'interprétation des professionnel·le·s. D'une part sur ce que leur dit la personne lorsqu'elle se trouve face à elles ou eux et avec laquelle elles ou ils sont amené·es à travailler/composer/négocier. D'autre part sur les indications, les directives et règles qu'elles ou ils vont appliquer, préconiser, ajuster, transformer au regard de la situation. C'est essentiellement grâce à ce pouvoir d'appréciation spécifique que les actrices ou acteurs des métiers du social trouvent des espaces leur permettant de construire voire d'asseoir le jugement professionnel/moral et de donner corps à des formes de collaboration avec les publics tout en leur permettant d'exister dans des logiques de groupe professionnel.

Les politiques publiques et leur application dans le domaine social passent par l'activité des intervenant·es, notamment dans l'injonction qui leur est faite d'activation des publics. L'idée du dilemme

professionnel induit par les injonctions des pouvoirs publics n'est donc pas complètement nouvelle, car l'activation est une façon d'articuler des choses qui en soi sont inconciliables – comme accompagner/émanciper et contrôler. Ici, le recours à la notion de dilemme au cœur de l'activité de travail permet de dépasser la référence au seul travail « discrétionnaire » et ouvre plus largement à la question du pilotage des professionnalités. De fait, au-delà des logiques d'activation qui génèrent des tensions et empêchements à faire le métier, la question du respect des droits des personnes appuyée des cadres contemporains normatifs et supranationaux forme des dilemmes dans les injonctions faites aux professionnel·les et de manière plus large à l'ensemble des acteur·trices du champ à rendre possibles dans des contextes d'intervention contraints, voire opposés, les grands principes d'action visés tels que l'autodétermination, l'autonomie, le choix de vie, la dignité des personnes. Piste qui renvoie au difficile ancrage du langage des droits humains dans la réalité des pratiques d'accompagnement. Difficultés qui fabriquent de nouveaux champs de tension où les professionnel·les doivent travailler en permanence sur l'adhésion, la mobilisation, le consentement, voire la co-construction qui visent la participation des personnes dans des configurations devant rendre propice la collaboration/coopération dans les parcours d'accompagnement et de soin avec les publics cibles et leur environnement (familles/proches/pairs...).

L'enjeu donc au cœur de ce colloque est d'inviter à regarder du côté de ce qui fait dilemme (dilemme professionnel) dans le métier aujourd'hui. Notion certes pour laquelle certaines choses ont déjà été dites, mais qui peut s'avérer pertinente s'il s'agit de considérer le dilemme comme miroir du durcissement des politiques publiques autour d'une police des publics du travail social. Il s'agit de saisir, au-delà du niveau des coulisses (micro/invisible) où se « bricolent » les arrangements et recompositions des métiers, le dilemme comme révélateur des dynamiques globales qui les forment, les informent, les déforment dans des logiques et mouvements qui articulent ensemble les niveaux micro, méso et macro.

II – Quelles (re)configurations des métiers du social ?

L'approche du fait professionnel via les dilemmes professionnels vise donc le dévoilement de la manière dont les tensions qui traversent le champ professionnel, au-delà de la question des normes qui s'imposent aux travailleuses et travailleurs sociaux dans l'exercice du métier, vient repositionner le curseur sur les configurations d'action rendues possibles autour de la redéfinition des normes et du jugement professionnel. De fait, approcher la mise en œuvre concrète des grands principes d'action et idéaux sociétaux visés par les nouveaux cadres politiques, juridiques, philosophiques à l'œuvre qui encadrent l'activité

et le travail social contemporains amène à une réflexion de fond sur la manière de vivre, de dépasser, de résoudre les dilemmes professionnels dans et par l'agir professionnel situé au niveau des « interactions » et des « valeurs ». Lesquelles font et défont le métier dans une visée pragmatique et en mouvements constants et qui demeurent bien sûr travaillées par l'influence déterminante d'un monde social au-delà du cadre situé d'intervention.

En somme, le mécanisme à l'œuvre dont il est question de se saisir ici renvoie à une (re)configuration des savoirs-métiers à la faveur d'espaces et de temps professionnels nouveaux ou en transformation, notamment dans des champs comme la prise en charge du handicap, de la vieillesse, de l'enfance en danger ou « dangereuse ». Champs cadrés par des conventions supranationales autour du respect des droits humains ou en devenir. Reconfiguration induite par le cadre des politiques publiques, mais moins dans une rationalisation des pratiques (cf. Nouvelle Gestion Publique) – bien qu'elle soit toujours fortement à l'œuvre – que dans le durcissement du contrôle des publics du travail social alors qu'on attend d'eux une plus grande participation à tout ce qui les concerne pour une plus forte émancipation et affirmation de leurs droits citoyens/humains. Alors qu'il leur est promis davantage de marges de manœuvre à travers leur participation à la mise en œuvre des politiques publiques et des programmes d'accompagnement et de soin qui les concernent (via le slogan bien connu *Nothing about us without us!*), cet appel à toujours plus de libre arbitre dans des contextes d'action toujours plus contraints et coercitifs génère des troubles dans la profession dont il s'agira de se saisir et qui s'incarnent dans le face-à-face noué entre les paroles autorisées des institutions et les prises de paroles exprimées des publics.

L'idée n'est pas de prendre parti pour ou contre le mouvement de fond qui vise toujours plus d'émancipation et de participation dans une visée de « citoyenneté ». Il s'agit bien de regarder comment ce qui s'impose de l'extérieur aux professionnel·les dans un mouvement en apparence contradictoire (émancipation/contrôle des populations) vient ouvrir de possibles recompositions qui mettent en mouvement les métiers et les publics du travail social autour de configurations inédites. Constats ou observations qu'il s'agira de creuser, de rendre palpables afin d'en mesurer les réels impacts tant sur les transformations de la professionnalité et des dynamiques de professionnalisation que sur l'affirmation réelle des capacités de choix et de participation des personnes.

Ce colloque invite donc à éclairer ce que font les politiques publiques, les nouveaux cadres juridiques normatifs au travail social et à ses publics. Entrée qui positionne le curseur moins dans la caractérisation fine de ces politiques publiques que dans l'articulation

entre le durcissement d'une police des populations et la réinvention des pratiques d'accompagnement. En retour, ce colloque entend aussi interroger comment ces politiques publiques et le travail social sont travaillés en creux par l'action de ses publics sur ces nouveaux cadres normatifs.

L'ambition est donc de saisir l'environnement croissant de contraintes qui structure les champs de l'intervention sociale et qui revisite la notion de dilemme autour d'une triple contrainte : politique, professionnelle et usagère. Il s'agira de regarder à la fois la manière dont les professionnel·les transigent avec cet univers imposé par les politiques publiques qui se renforce, se durcit vers un contrôle toujours plus fort des populations et puis de porter attention à la façon dont elles ou ils font et négocient avec les contraintes en provenance des publics eux-mêmes qui demandent (selon les ressources matérielles et symboliques détenues) toujours plus à être partie prenante, à participer, à se faire entendre, à être vus et entendus sans oublier pour autant que les instruments légitimes d'expression demeurent inégalement répartis dans le monde social.

De façon générale, ce colloque vise à mettre en lumière la manière dont les acteur·trices s'emparent de cet univers polyforme de contraintes pour donner/redonner sens au métier et à la « valeur » de ce qui fait la dignité des personnes. L'enjeu du colloque est donc moins d'éclairer les ajustements et pas-de-côté que réalisent les intervenant·es dans une approche dite « par le bas » telle que mise en avant lors du premier colloque du GIS en 2022 que de lier la question des dilemmes à celle des empêchements ou difficultés pour les intervenant·es à pouvoir répondre aux finalités de l'action telles qu'elles ou ils se les représentent. Contexte qui les met en tension et les amène précisément à toujours plus de prudence dans la manière de lever les incertitudes qui pèsent sur le sens de l'action et à hiérarchiser les finalités d'où les dilemmes. Partant de là, il pourrait être question de saisir la façon dont ces finalités sont hiérarchisées. Cela ouvre à interroger diverses façons de trancher les dilemmes, d'affronter les tensions ou de s'y soustraire : déni de la complexité facilité par des automatismes ou par la division du travail entre toutes les parties prenantes de l'action ; délibérations individuelles s'appuyant plus ou moins sur le soutien de pairs ; délibérations collectives dont les conclusions peuvent reconfigurer les pratiques de façon plus ou moins contraignante pour les travailleuses ou travailleur sociaux et/ou à asseoir plus largement l'autonomie des actrices ou acteurs par une reconnaissance des expertises multiples (professionnelle, domestique, usagère, citoyenne). In fine, il pourrait être question d'interroger la manière dont ces configurations d'action à l'œuvre peuvent contribuer à peser dans la fabrique de l'action publique en train de se faire, voire à l'infléchir.

Plutôt que de dresser face-à-face « accompagnement » et « contrainte » comme deux logiques étanches et nécessairement incompatibles, ce colloque se propose in fine d'être l'occasion de porter l'éclairage sur les manières concrètes dont les intervenant-es se saisissent de cette tension dans l'exercice de leur métier et dans la part interprétative qui lui est consubstantielle. Et parce que la construction quotidienne d'un modèle d'aide ou d'accompagnement sous contrainte ne constitue pas un tout homogène et cohérent, ce colloque et les questionnements qu'il soulève se situent au croisement de divers régimes d'action qui empruntent à la fois à une philosophie protectionnelle et réhabilitative et à une nouvelle philosophie de l'action sociale articulée autour de l'impératif protéiforme de la « responsabilisation » et de la doxa capacitaire.

¹En résonance directe avec l'esprit général du projet scientifique du GIS, ce colloque s'inscrit dans une volonté d'hybridité forte et d'ouverture tant disciplinaire, internationale, méthodologique, qu'épistémique. Le choix de ne pas référencer le présent texte argumentaire, lequel balise les intentions générales du colloque, procède d'une logique de ne pas enfermer les propositions dans des courants ou écoles de pensée déjà pré-orientés.

Appel à contributions

Vous avez la possibilité de soumettre des propositions de sessions thématiques et, dans un deuxième temps, de communication.

Le délai de soumission des propositions de sessions thématiques est le 30 novembre 2024 :

www.humaniserTS2025.ch

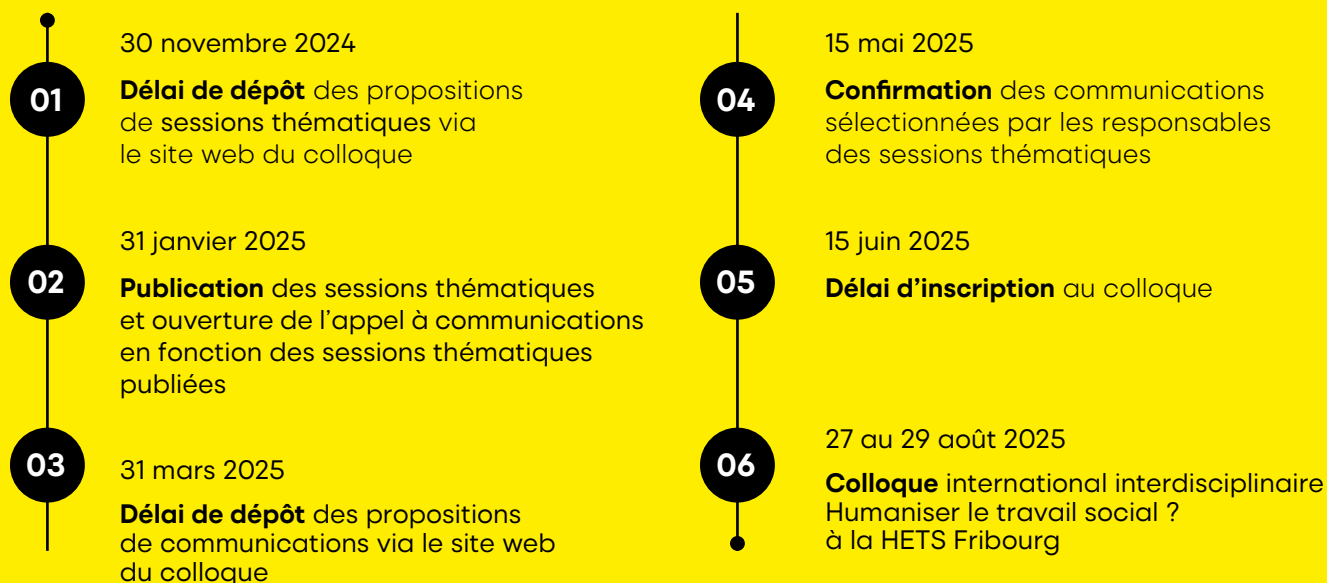
Les sessions thématiques sont des espaces regroupant plusieurs communications autour d'une proposition de sous-thématique. Ces propositions doivent s'inscrire dans l'un des deux axes génériques du colloque (ou les deux), à savoir les métiers en dilemmes (axe 1) et leur (re)configurations (axe 2) à travers les mouvements à l'œuvre. Elles comprennent une proposition de 400 à 1000 mots, bibliographie comprise, un titre, cinq mots clés et les noms, institutions et coordonnées des organisatrices ou organisateurs des sessions. Les propositions retenues constitueront les appels à communication.

Le délai de soumission des propositions de communication est le 31 mars 2025 :

www.humaniserTS2025.ch

Ces propositions doivent s'inscrire explicitement dans l'une des sessions thématiques figurant au programme du colloque via le site internet du colloque. Chaque proposition comprendra : un titre, un résumé de 500 mots au maximum, trois mots-clés et les noms, institutions et coordonnées du ou des communiquant-es.

Calendrier



Comité d'organisation

Annamaria Colombo,
HETS-FR, HES-SO, présidence

Arnaud Frauenfelder,
HETS-GE, HES-SO

Alida Gulfi,
HETS-FR, HES-SO

Morgane Kuehni,
HETSL, HES-SO

Catherine Lenzi,
HETS-GE, HES-SO,
GIS Hybrida-IS

Pascal Maeder,
HES-SO, Domaine Travail social

Philippe Mazereau,
GIS Hybrida-IS

Alexandre Moine,
GIS Hybrida-IS

Yvette Molina,
GIS Hybrida-IS

Marion Repetti,
HE-SO Valais-Wallis

Richard Wittorski,
GIS Hybrida-IS

Comité scientifique

Co-présidence assurée par :

Arnaud Frauenfelder
HETS-GE, HES-SO

Catherine Lenzi
HETS-GE, HES-SO,
GIS Hybrida-IS

en lien avec :

Didier Demazière
Directeur de recherche CNRS/
CSO-Sciences Po (président
du CS du GIS)

[Voir tous les membres](#)

Comité directeur

Co-présidence assurée par :

Joël Gapany,
HETS-FR, HES-SO

Jean-Félix Savary,
HETS-GE, HES-SO

[Voir tous les membres](#)

Contact

humaniserTS2025@hes-so.ch

www.humaniserTS2025.ch